
Communiqué de presse des Vert.e.s Valais du 17 juillet 2024

Correction du Rhône : cessons d’opposer les intérêts et allons ensemble de l’avant !

En mai 2021, le Grand Conseil adoptait un postulat urgent du Groupe des Vert.e.s, demandant une vision gouvernementale claire et un arbitrage des conflits entre départements et services pour mettre fin aux blocages du projet Rhône 3 et accélérer sa mise en œuvre. Les événements catastrophiques récents de Sierre-Chippis et l’inaction prolongée du canton qui les avaient précédés sur ce tronçon constituent un rappel brutal de ces désaccords internes. Les Vert.e.s appellent une nouvelle fois à une vision unifiée pour accélérer la 3^e correction du Rhône. Ils soulignent la nécessité d’assurer la sécurité légale et financière du projet, tout en cessant d’opposer les intérêts sécuritaires, environnementaux et socio-économiques.

En mai 2021, le Grand Conseil acceptait un postulat urgent du Groupe des Verts demandant une vision politique claire pour Rhône 3 et un arbitrage des conflits internes en vue d’une accélération de la mise en œuvre du projet. Ce postulat posait le constat d’une absence de vision politique au niveau du Conseil d’Etat, alimentée par des tensions entre Départements et entre Services, et source première du blocage du projet.

Ce postulat précisait aussi que les origines des freins et les solutions à envisager pouvaient être mieux identifiées avec l’aide d’une expertise externe et neutre. Depuis mai 2024 et la publication de l’analyse R3 mandatée par ses soins, le Conseil d’Etat a répété à maintes reprises qu’il avait notamment agi suite à l’acceptation du postulat urgent en question. Le postulat n’a cependant jamais eu pour objectif de remettre en question la troisième correction du Rhône.

Aujourd’hui, les tensions entre services de l’État, bien plus que le caractère prétendument « pharaonique » du projet, sont unanimement reconnues par la classe politique valaisanne pour expliquer l’absence totale de réalisation de la mesure prioritaire de sécurisation du Rhône de Sierre-Chippis. Le président de Sierre, commune touchée de plein fouet par les inondations, demande que « l’État du Valais fasse un travail d’introspection », soit exactement ce que demandait le Grand Conseil en 2021.

En lieu et place d’une introspection de l’État, d’un décryptage des conflits entre services ou de la gouvernance de R3, l’analyse s’est concentrée sur les aspects techniques du projet. Contrairement à ce que le Conseil d’Etat avait toujours affirmé depuis l’annonce de son lancement, elle a remis fondamentalement en cause le PA-R3 approuvé en 2016, document ayant servi de base à la décision fédérale de financement à hauteur de 65% des coûts du projet. Cette remise en cause technique est aujourd’hui sévèrement critiquée, notamment par le FAN¹, réseau professionnel national de plus de 650 spécialistes dans le domaine des dangers naturels.

Même si la lumière doit être faite sur les responsabilités engagées dans la lenteur des mesures de sécurisation, les événements catastrophiques du début d’été doivent nous inciter à regarder en avant plutôt qu’en arrière. Pour accélérer la troisième correction du Rhône, les Vert.e.s Valais demandent au Canton de ne pas tomber ni dans la précipitation, ni dans l’opposition des intérêts.

¹ Prise de position du 4 juillet 2024 : <https://fan-info.ch/stellungnahme-zum-entscheid-der-walliser-regierung-basierend-auf-der-projektanalyse-zur-3-rhonekorrektio/>

En premier lieu, il est indispensable d'assurer la sécurité légale et financière du projet, en restant dans le cadre de l'arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône, que le Conseiller fédéral Albert Rösti a cité comme cadre de référence.² Deuxièmement, il faut répéter haut et fort que les intérêts sécuritaires, environnementaux et socio-économiques sont convergents : tous exigent une augmentation de l'espace dévolu au Rhône. A ce titre, les tentatives d'opposer les différents intérêts relèvent d'une vision de l'aménagement des cours d'eau qui n'est plus d'actualité.

Enfin, concernant le tronçon Sierre-Chippis, les voies d'action immédiates sont à distinguer des mesures définitives de correction du fleuve. Elles doivent être confortées sur les plans juridique, financier et technique, y compris environnemental, avant d'être communiquées par le Conseil d'État. La gouvernance et la communication du projet Rhône 3 doivent rester du ressort du Département en charge du territoire et de l'environnement, sans quoi nous courons le risque d'une grande confusion politique, hautement préjudiciable pour les communes et les premiers acteurs économiques concernés.

Le projet de 3^e correction du Rhône est un projet intergénérationnel, dont les enjeux dépassent largement les périodes législatives et les cycles politiques. Dans cet esprit, les Vert.e.s Valais souhaitent travailler ces prochains mois avec les autres forces politiques du canton pour œuvrer à une vision unifiée et à une réalisation accélérée du projet, pour le bien et la sécurité de la population valaisanne.

Contacts :

- Emmanuel Revaz, chef du groupe parlementaire des Vert.e.s, 079 952 88 71
- Philippe Cina, Co-président des Vert.e.s Valais, 079 610 66 60
- Brigitte Wolf, Co-présidente des Vert.e.s Valais, 079 456 95 54

² Réponse du conseiller fédéral Albert Rösti à l'heure des questions au Parlement national le 3 juin 2024 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=64605>